

Trooper[®], le plus sûr moyen de désherber vos céréales à l'automne

BASF
We create chemistry

CONTEXTE

- Un désherbage des céréales plus compliqué avec le **développement des adventices résistantes aux herbicides** les plus employés aujourd'hui (ex. sulfonylurées).
- Des conditions de pulvérisation à la sortie de l'hiver souvent pénalisantes pour la bonne efficacité des herbicides (température, hygrométrie).
- Une organisation des chantiers de pulvérisation parfois complexe au printemps (météo, semis, mise à l'herbe).

BÉNÉFICES

- **Trooper[®]**, la solution aux 2 modes d'action différents de ceux du groupe B :

- **Trooper[®]** prévient les résistances des adventices à l'échelle de la rotation.
- **Trooper[®]** apporte à nouveau la satisfaction du désherbage sur les ray-grass ou coquelicot (par exemple) résistants au groupe B.



- **Trooper[®]**, la solution « je sème, je désherbe » :

- **Trooper[®]** sécurise la possibilité de désherber vos céréales.
- **Trooper[®]** apporte de la sérénité dans l'organisation des travaux de l'exploitation.
- **Trooper[®]** simplifie la réflexion du désherbage des parcelles de céréales en étant efficace sur les adventices les plus courantes (ray-grass, vulpin, pensées, véroniques, coquelicot).

JE PEUX DÉSHERBER TOUTES MES PARCELLES EN MÊME TEMPS.

Grâce à sa souplesse d'utilisation, du semis au stade 2/3 feuilles des céréales, Trooper[®] s'adapte aux parcelles quelle que soit leur date de semis et simplifie ainsi le désherbage des parcelles de blé, orge et triticale de l'exploitation.

DE LA PRÉ-LEVÉE À LA POST-LEVÉE Y COMPRIS LE STADE POINTANT



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

LA SIMPLICITÉ D'UN DÉSHERBAGE DE LA PRÉ-LEVÉE À LA POST-PRÉCOCE

Traiter toutes vos parcelles à la même époque de la pré à la post précoce.



Stade céréales	Semis BBCH 00	Levée BBCH 10	1 feuille BBCH 11	2-3 feuilles BBCH 12-13	D. tallage BBCH 21	Mi-tallage BBCH 23-25	
Stade moyen des adventices	non levées	levées	1 feuille	2/3 feuilles	tallage		
Utilisation recommandée						Utilisation possible en mélange* avec un partenaire	
Dose : • Ray-grass, vulpie : 2,5 l/ha • Vulpin : 2,5 l/ha • Pâturin, agrostis : 2 l/ha							

Recommandations et conditions d'emploi :

- ✓ Bonne préparation du sol, peu motteuse, semis régulier bien couvert à au moins 2,5 cm. Bonnes conditions d'humidité.
- ✓ Céréales non stressées, éviter les périodes de gelées prolongées et les fortes amplitudes thermiques après traitement.
- ✓ Ne pas traiter si de fortes pluies sont annoncées.
- ✓ Ne pas traiter sur sols sableux, hydromorphes, fortement caillouteux et à taux de matière organique très élevé.

*pour les mélanges possibles, nous consulter

FICHE D'IDENTITÉ

Trooper® : marque déposée BASF	Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée de 20 m
AMM : n° 29090118	Nombre maxi d'applications : 1 par an
Composition : 60 g/L de flufenacet + 300 g/L de pendiméthaline	Stade limite d'utilisation : BBCH 25
Formulation : concentré émulsionnable (EC)	Délai de rentrée dans la parcelle : 24 h
Usages autorisés : blé tendre d'hiver, orge d'hiver, triticale : 2,5 L/ha	Pour les cultures entrant dans la rotation et sur lesquelles la pendiméthaline n'est pas autorisée, respecter un délai de : légumes racines et tubercules : 190 jours ; légumes bulbes et feuilles : 200 j ; betterave à sucre : 300 j. ; semis d'avoine : 200 j. ; crucifères oléagineuses : 250 j, autres cultures : 200 jours.
Classement :	Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie : gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

CONTACTS UTILES

Pour plus d'informations techniques

BASF France
Division Agro

0 800 100 299

Service & appel
gratuits

ou www.agro.bASF.fr

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr. Juin 2017. 173CEHE0617SUD. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. BASF France S.A.S. - Division Agro- 21 chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY Cedex. Tél. 04 72 32 45 45. www.agro.bASF.fr